

# MODES D'EMPLOI

## — HORS SÉRIE — LE PLAN DE RELANCE POUR LES JEUNES

**L**e 16 septembre dernier s'est tenu en Ile-de-France un SPER (Service Public de l'Emploi Régional) élargi que je présidais. En présence de tous les acteurs des huit départements de la Région impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi, j'ai découvert avec une relative stupéfaction que l'Ile-de-France ne s'était toujours pas emparée du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes sur la partie des contrats aidés qui implique les collectivités territoriales au travers du CAE – Passerelle.

Avec une progression de 32% en moyenne de la demande d'emploi chez les jeunes entre 2008 et 2009, l'Ile-de-France est fortement impactée par le chômage des jeunes et il est donc essentiel de profiter de l'opportunité du plan d'urgence proposé par le Président de la République dès le 24 avril dernier pour juguler cette hémorragie et agir ensemble pour l'emploi des jeunes.

Sur ma proposition, les Préfets de départements se mobilisent en lien avec les Directions du Travail et Pôle emploi pour sensibiliser et convaincre les collectivités du bien fondé de la démarche engagée ainsi que pour exprimer

l'impérieuse nécessité de soutenir ce plan en investissant sur la jeunesse, la force de travail de nos entreprises pour demain.

Le CAE – Passerelle est un outil à la main des collectivités sans pour autant que ces dernières prennent le risque de se voir livrer à elles-mêmes en raison de l'accompagnement qui sera mis en œuvre pour le jeune et la collectivité par les acteurs du Service Public de l'Emploi.

Sur le territoire de Seine-et-Marne, Insertion & Développement, qui porte notamment la Mission Locale du sud-ouest 77 Seine-et-Marne, s'engage auprès des services de l'Etat et de Pôle emploi pour la réussite de ce dispositif en mettant à la disposition des collectivités de son territoire, expertise, accompagnement et relation entreprises.

A vous maintenant, collectivités, de nous montrer votre engagement citoyen et votre souci de construire ensemble une place pour tous les jeunes.

**Laurent WAUQUIEZ**  
Secrétaire d'État Chargé de l'Emploi



**D**ans le contexte de crise économique que traverse le pays, les jeunes sont les plus touchés avec une progression de 32% en moyenne de la demande d'emploi entre 2008 et 2009 en Ile-de-France. C'est pour renouer avec une dynamique positive que le Président de la République a présenté dès le 24 avril dernier un Plan d'urgence pour les jeunes : les 2 axes essentiels sont d'une part le développement de la formation - et principalement de l'alternance et d'autre part, l'aide aux jeunes pour s'insérer durablement dans la vie active.

Cette insertion durable dans la vie active passe notamment par l'embauche de jeunes dans le secteur marchand (Contrats Initiative Emploi CIE) et le développement d'un nouveau dispositif dans le secteur non marchand : le Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi CAE Passerelle.

Ces CAE Passerelle, destinés prioritairement aux collectivités territoriales, doivent permettre aux jeunes d'acquérir des compétences transférables dans le secteur privé grâce à une ou des périodes d'immersion en entreprise pendant la durée du contrat CAE Passerelle.

Les Préfets de départements se mobilisent en lien avec les Directions du Travail et Pôle Emploi pour sensibiliser et convaincre les collectivités territoriales du bien fondé de la démarche déjà engagée. Investir sur la jeunesse, c'est assurer les emplois de demain en entreprises.

Celles-ci ont eu parfois beaucoup de difficultés à résoudre des situations de déficit de main d'œuvre et il importe, même en situation de crise, de prendre en compte les exigences du renouvellement générationnel.

C'est le pari auquel doivent être conviées d'abord les collectivités locales, celles-ci dans le cadre d'un « engagement citoyen » accueillant le jeune au sein de la collectivité en tant que salarié, lui procurant ce faisant contrat de travail, rémunération, protection sociale et surtout l'insertion dans un cadre de travail organisé.

Dans le même temps où est créée la relation de travail avec la collectivité, est également déterminée l'entreprise du secteur privé au sein de laquelle le jeune accomplira un temps d'immersion. Il s'agit au travers des périodes d'immersion passées par le jeune au sein de l'entreprise privée, de créer des occasions lui permettant d'envisager son insertion professionnelle future, post contrat.

L'engagement conjoint des collectivités locales et des entreprises privées représentées notamment par leurs organisations professionnelles pour tous les aspects relatifs à la mise en relation, constitue une innovation en termes de mobilisation. Elle atteste, si besoin était, de la prise de conscience sur la priorité à donner à l'insertion professionnelle des jeunes aujourd'hui.

Enfin, il faut rappeler que dès la définition de poste et l'aide au recrutement jusqu'au placement du jeune en fin de CAE Passerelle, les collectivités territoriales sont accompagnées par les acteurs du placement sur le territoire de Melun missionnés par les services de l'Etat, Pôle Emploi et Insertion & Développement, qui porte notamment la Mission Locale. C'est le Service Actions Entreprises (SAE) et le Centre d'Evaluation Professionnelle d'Insertion & Développement qui met à la disposition des collectivités son expertise et son réseau professionnel.

Dans un souci de construire ensemble une place pour tous les jeunes aujourd'hui en situation de grande difficulté, nous espérons des collectivités comme des entreprises un engagement citoyen fort.

**Philippe NICOLAS**  
Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle de Seine-et-Marne



**P**lan de relance pour l'emploi des jeunes : les collectivités locales et les entreprises au secours de la jeunesse ou comment l'engagement citoyen contribue à la relance de notre économie à court, moyen et long terme.

Le département de Seine-et-Marne est l'un des départements les plus jeunes avec 35% de sa population qui a moins de 25 ans. Dans le même temps, c'est aussi le département qui compte la plus forte progression de la demande d'emploi des jeunes en Ile-de-France avec une évolution de 40% entre 2008 et 2009.

Ces éléments de constat couplés à la situation particulière du pays en raison de la crise économique que nous traversons ont conduit le Président de la République à annoncer dès le 24 avril dernier un plan d'urgence destiné à favoriser l'emploi des jeunes et a décidé de confier une partie de sa mise en œuvre aux Missions Locales qu'il qualifie de "pivot de l'accompagnement".

Nous avons donc souhaité éditer ce numéro spécial de notre journal afin de sensibiliser tous ceux qui, de par leur spécificité, peuvent agir pour combattre le chômage des jeunes et ainsi collaborer à un scénario à plus long terme de gestion prévisionnelle des emplois et compétences dans notre pays.

Malgré les énormes difficultés que chacun rencontre notamment en raison de la baisse des finances disponibles aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, nous pensons important et urgent de se mettre en ordre de marche pour préparer l'avenir et préserver notre dynamisme économique.

**M**ardi 24 novembre, Insertion & Développement marquait le dixième anniversaire de son antenne installée à l'Espace Emploi de Dammarie-Lès-Lys et du Centre d'Evaluation Professionnelle en organisant une soirée / débat : « 10 ans de mobilisation pour l'emploi » dont l'objet avait trait au plan d'urgence pour l'emploi des jeunes.

Présents à cette table ronde, l'Adjoint au Député-maire de Dammarie-Lès-Lys délégué à la Cohésion Sociale et à la Jeunesse, la Présidente d'Insertion & Développement, le Directeur Général des Services de la ville de Dammarie-Lès-Lys, le Directeur Départemental du Travail de Seine-et-Marne, le Directeur d'Insertion & Développement, le Directeur du nouveau bowling de la Cartonnerie, le Développeur de projets d'Insertion & Développement et une jeune femme nouvellement recrutée au bowling de la Cartonnerie grâce à un contrat aidé. Dans la salle, des élus, des acteurs locaux de l'insertion, des entreprises et des fédérations professionnelles.

Une heure et demie durant, les débats ont permis d'éclairer les participants sur la nécessité de s'engager auprès des collectivités locales et des entreprises pour œuvrer à la mise en emploi des jeunes particulièrement touchés cette année par le chômage en Seine-et-Marne (plus 40% en un an) ainsi que sur le fait que les uns et les autres pouvaient s'appuyer sur les services d'Insertion & Développement pour répondre à cette demande.

Sur le sujet, certains témoignages ont clairement mis en avant la qualité des services rendus par Insertion & Développement, sa capacité à s'adapter aux besoins et à les anticiper.

C'est pourquoi, vous allez pouvoir découvrir à la lecture de ces quelques pages toute l'information utile si nous voulons être prêts lorsque la reprise sera effective et que nos entreprises devront faire preuve de réactivité et de compétitivité.

Le plan de relance pour l'emploi des jeunes peut se scinder en trois parties distinctes mais pourtant complémentaires que nous allons vous expliciter et pour lesquelles, nous en sommes certains, vous allez comprendre l'utile et nécessaire complémentarité de tous les acteurs du tissu socio-économique.

Les contrats aidés tout d'abord, ce sont particulièrement le CIE Jeune et le CAE – Passerelle qui sont regroupés depuis le 1er janvier de cette année en un contrat unique appelé le Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Même si nous vous renvoyons d'ores et déjà au détail de ces mesures disponibles dans ce journal, nous pensons qu'il est important de comprendre qu'une multitude de scénarii sont possibles et qu'il est encore possible de s'appuyer sur l'engagement citoyen de tous. Il est primordial pour assurer la pleine réussite de ces mesures et ainsi infléchir les chiffres du chômage chez les jeunes.

Mesdames et Messieurs les responsables des collectivités, nous savons bien que les finances de vos institutions sont compliquées voire très tendues. Pour autant, l'attente est forte de vous voir vous mobiliser, construire avec les acteurs du Service Public de l'Emploi des plans d'actions et projets permettant l'embauche de jeunes en CAE – Passerelle. Vous avez été déjà nombreux à nous faire confiance et à accepter de donner la chance à quelques jeunes de profiter d'une première expérience dans vos services.

Pour celles qui pourraient encore se poser la question, sachez que l'engagement est tout à fait relatif d'un point de vue pécuniaire mais il est très important pour aider un jeune, des jeunes à développer des compétences transférables dans le secteur marchand et ainsi leur assurer une insertion professionnelle pérenne dans le délai d'un an.

Le travail par ailleurs proposé par la Direction Régionale du Travail, à savoir une prestation d'appui à la mise en œuvre du CAE – Passerelle, doit permettre d'éviter les écueils d'un jeune qui serait sans solution à l'issue de cette étape de parcours d'insertion et qui, de ce fait, deviendrait une charge supplémentaire pour les finances de la collectivité en raison de son indemnisation. Le risque est ainsi tout à fait limité et mesurable.

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises, c'est à vous que revient l'engagement de soutenir ce plan de relance en acceptant de recevoir en immersion des jeunes qui auront conclu un CAE – Passerelle mais c'est aussi sur vous que nous comptons pour développer le CIE Jeune. Vous avez un rôle essentiel à jouer tout en préparant vos entreprises aux enjeux de demain et à l'inévitable conséquence d'une pyramide des âges défavorable à une échéance maintenant très proche.

Pour cela, vous pourrez également vous appuyer sur les contrats en alternance (contrat de professionnalisation et/ou d'apprentissage) qui formalisent la deuxième partie du plan de relance et pour lesquels nous vous invitons à participer activement à notre prochain Forum de l'emploi et de la Cohésion Sociale du 18 au 20 mars prochains.

Pour ce qui concerne la troisième partie, l'Etat a souhaité intervenir pour amplifier l'appareil de formation à destination des jeunes. Mené en collaboration étroite avec Pôle emploi, le travail sur le Contrat Accompagnement Formation (CAF) a permis à plus de 500 jeunes seine-et-marnais de profiter d'une formation qualifiante ou d'adaptation ou encore de perfectionnement en 2009. Une seconde puis une troisième vague sont prévues dès le début de cette année 2010. Le CAF a pour objet de continuer à professionnaliser les futurs salariés de vos entreprises.

Il s'agit bien là d'un plan ambitieux et de grande envergure mais qui ne pourra produire du sens et des résultats que si vous nous aidez à le mettre en œuvre. Insertion & Développement vous propose de mettre à votre service toute son expertise et ses compétences pour travailler avec vous collectivités, entreprises à une opérationnalité efficace et positive.

En 2009, ce sont 38 contrats CAE-Passerelle qui ont été conclus, 24 contrats CIE Jeune. Et en 2010, nous avons déjà signé notre premier Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Il me reste à vous présenter, en mon nom et au nom de tous les salariés d'Insertion & Développement, tous nos meilleurs vœux pour faire que cette année 2010 nous permette, ensemble, de contribuer à construire une place pour tous les jeunes.

**Rodolphe CERCEAU,  
Directeur d'Insertion & Développement**

« Vos chiffres sont très bien orientés, vous avez dépassé d'une quinzaine d'unités votre objectif cible.  
On peut dire effectivement que vous êtes un opérateur qui gagne. »  
Le Directeur Départemental du Travail de Seine-et-Marne

« Ce qui nous a intéressé, c'est le dispositif d'accompagnement (...) un dispositif sérieux et efficace.  
Aujourd'hui on est parti avec vous et on pense que ça va marcher. »  
Le Directeur Général des Services de Dammarie-Lès-Lys



« Je ne peux dire que du bien (...) et je demande aux entreprises de Seine-et-Marne et aux collectivités locales de leur faire confiance »  
Un bénévole du réseau de Parrainage d'Insertion & Développement depuis 1996

« Je ne connaissais pas les Missions Locales (...) je viens d'une autre région. Je dois dire que j'ai pu obtenir des services tout à fait adaptés à mes attentes et que notre collaboration m'a permis de recruter des jeunes de la commune. »  
Le Directeur du bowling de la Cartonnerie de Dammarie-Lès-Lys

## LE CAE-PASSERELLE

C'est un contrat aidé proposé à un jeune, prioritairement dans les collectivités locales, afin lui permettre d'acquérir une première expérience professionnelle dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur concurrentiel.

Il s'agit d'une version spécifique du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi déjà en place, il doit permettre à des jeunes de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi d'acquérir une première expérience professionnelle. Le jeune dispose ainsi d'un contrat de travail lui permettant de développer ou de consolider des compétences transférables vers les entreprises du secteur marchand.

### Les avantages

- Une aide de l'Etat représentant 90 % à 95% du salaire brut mensuel. L'embauche ouvre également droit à des exonérations de charges sociales et fiscales.
- Dans ce cadre, Insertion & Développement accompagne l'employeur dans le recrutement du futur collaborateur et dans la construction de la fiche de poste.
- L'accompagnement proposé aux jeunes est centré sur la recherche d'un emploi dans le secteur marchand, avec une mobilisation de formations et de périodes d'immersion en entreprise durant le contrat.
- Insertion & Développement se charge d'organiser les périodes en immersion mais également de préparer et assurer la sortie de contrat. C'est lors de la signature de la convention que les périodes d'immersion sont définies, elles doivent permettre aux jeunes de s'intégrer au sein d'une entreprise du secteur marchand.

### Les bénéficiaires

- Principalement les collectivités territoriales et le secteur associatif, ce contrat est ouvert à tous les employeurs du secteur non marchand.
- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail, y compris donc des jeunes diplômés qui pourraient y trouver l'occasion d'acquérir une première expérience professionnelle ou d'effectuer une réorientation professionnelle.

### Versement de l'aide

L'aide est versée mensuellement et par avance par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Le premier versement intervient dès la signature de la convention ou au plus tard dans le mois de l'embauche.

## LE CIE JEUNE

Le Contrat Initiative Emploi Jeune est un Contrat à Durée Indéterminée ou un Contrat à Durée Déterminée.

### Les avantages

- Une aide de l'Etat comprise entre 35 et 45% du SMIC horaire brut et fixée régionalement en fonction des caractéristiques du bénéficiaire du contrat, de la situation locale et des efforts de l'employeur pour financer des actions de formation ou s'accompagnement.
- La non prise en compte du salarié en CIE dans l'effectif et la dispense de versement de l'indemnité de fin de contrat.

### Les bénéficiaires

Tout employeur affilié à l'assurance-chômage qui souhaite embaucher un jeune de moins de 26 ans ayant un niveau de qualification inférieur ou équivalent à un bac +3 et qui rencontre des difficultés d'accès à l'emploi.

### Les conditions

- Ne pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 derniers mois précédents l'embauche ;
- Ne pas avoir licencié un salarié en CDI sur le même poste.

### Versement de l'aide

Le versement est effectué mensuellement et par avance par l'ASP. L'employeur est tenu d'envoyer une attestation de présence trimestrielle à l'ASP.

## A COMPTER DU 1ER JANVIER 2010, LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) QUI ENTRE EN VIGEUR, MODIFIE LE FONCTIONNEMENT DES CONTRATS AIDÉS

Le contrat Unique d'Insertion est un formulaire administratif de type cerfa.

Le CUI identifie les différents signataires du contrat comme le Conseil Général, l'Etat, l'employeur et le salariés.

Il précise l'accompagnement et l'aide financière spécifiques des bénéficiaires du RSA pour le Conseil Général ou des autres publics pour l'Etat.

Il reprend les dispositions du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le secteur public et du Contrat Initiative Emploi (CIE) pour le secteur privé.

Il est conclu pour une durée déterminée ou indéterminée, à temps partiel ou à temps complet.

Sa durée minimale est de 6 mois, avec renouvellement possible dans la limite de 24 mois (voire plus sous certaines conditions).

La durée hebdomadaire de travail est comprise entre 20 et 35 heures, une durée moindre étant éventuellement prévue pour les salariés confrontés à certaines difficultés.

C'est la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion qui a mis en place le CUI.

« Insertion & Développement a signé son premier CUI, établi pour un Contrat Initiative Emploi en CDI à temps plein pour une embauche au 1er janvier 2010. »



# FORUM DE L'EMPLOI ET DE LA COHÉSION SOCIALE

## LE RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !



Du 18 au 20 mars 2010, rendez-vous au Mas à Le Mée-sur-Seine pour venir préparer votre avenir et rencontrer de nombreux professionnels. Ce forum gratuit, qui s'adresse à tout public : chercheurs d'emploi, lycéens et collégiens, travailleurs handicapés, mais aussi aux salariés souhaitant évoluer professionnellement et/ou à la recherche d'informations sur une possible reconversion ou une formation par exemple, a pour objectif de fournir des réponses à vos questions en matière d'orientation et d'offre de formation, d'approcher les entreprises, de se renseigner sur les dispositifs de la formation continue comme le bilan de compétences et la validation des acquis de l'expérience.

Au-delà d'informer sur les thèmes de l'emploi et de la formation, ce forum permet de communiquer, d'informer et d'orienter sur les thèmes du logement et de la santé et de rencontrer des professionnels œuvrant pour l'égalité des chances et contre toutes formes de discriminations.

Le Forum de l'Emploi et de la Cohésion Sociale est le rendez-vous du mois de mars incontournable à ne pas manquer pour à la fois préparer son avenir, développer son expérience du monde du travail mais aussi et surtout parce qu'il marquera la dernière action mise en œuvre par Insertion & Développement dans le cadre du Plan d'Urgence pour l'Emploi des Jeunes qui devraient se clore à la fin du mois de mars 2010.

Ce sont plus de 80 exposants qui seront présents sur ces 3 jours et toute l'équipe de professionnels d'Insertion & Développement qui vous accueillera à l'intérieur du salon afin de vous guider et de faciliter vos recherches.

### INFOS PRATIQUES :

Forum de l'Emploi et de la Cohésion Sociale  
Le Mas - Le Mée-sur-Seine  
Jeudi 18 et vendredi 19 mars 2010 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
Samedi 20 mars 2010 de 10h à 16h sans interruption

Entrée gratuite

LE MAS  
800, avenue de l'Europe  
77 350 Le Mée-sur-Seine

Contact : Service Communication  
au 01 60 56 48 40 ou communication@id-77.com

## MELUN VAL DE SEINE ENTREPRENEURS (MVS E)

Melun Val de Seine Entrepreneurs : chefs d'entreprises et acteurs de l'emploi œuvrant sur les quartiers populaires de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) se regroupent pour agir en faveur du développement économique et de l'emploi.

L'objet de Melun Val de Seine Entrepreneurs consiste en la représentation et la défense des intérêts des entreprises, professions libérales, artisans et associations employeuses implantées sur le territoire de la CAMVS et ses alentours. Un accent particulier est porté sur l'animation économique et l'emploi dans les quartiers de la CAMVS.

Il s'agit alors de :

- rassembler les expériences communes des entrepreneurs et partenaires engagés,
- fédérer les énergies des adhérents,
- faire connaître les préoccupations et les attentes des adhérents aux différents acteurs politiques, institutionnels, économiques et sociaux,
- mettre en œuvre des actions spécifiques pour promouvoir les quartiers et les zones d'activités,
- participer à une dynamique pour l'emploi et la formation des personnes (jeunes et adultes) issues des quartiers de la politique de la ville et du bassin d'emploi.

L'initiative doit ainsi permettre aux entrepreneurs de se regrouper, de disposer des informations leur permettant de se développer, de communiquer ensemble dans le but de faire la promotion de la création d'entreprises dans les quartiers, de lutter contre les discriminations à l'embauche et de favoriser le développement de l'emploi local.

A partir de leur propre expérience, les entrepreneurs souhaitent aujourd'hui rendre son véritable intérêt à la dynamique collective, en mettant l'accent sur les points forts d'une dynamique de club : constituer un vrai réseau, générer des affaires, s'informer et se former, tout en menant des actions citoyennes tournées vers les publics du territoire.

Depuis sa création, Melun Val de Seine Entrepreneurs compte 7 membres actifs. L'objectif est de recruter en trois ans une trentaine de nouveaux membres souhaitant participer au changement. Au fil des mois précédent l'enregistrement de l'association, les partenaires ont construit un plan d'actions solide dont la mise en œuvre opérationnelle va débuter dès Février 2010.

Contact : Karim IDIR au 01 60 56 48 46